

Préfecture de la Loire-Atlantique
Afrivé, le

19 JAN. 2017

SERVICE DU COURRIER - 7

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La Directrice Régionale des Affaires Culturelles

à

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE Bureau des procédures d'utilité publique 6 Quai CEINERAY BP 33 515 44035 NANTES Cedex 1

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Service Régional de l'Archéologie

Affaire suivie par Jocelyn Martineau

Réf. Dossier SRA: 2016-967

V/Réf.: Mme Karine GAUTHIER

<u>Objet</u>: Étude d'impac, déposé EOLIENNES DE ROUGE sur la commune de Rougé, au lieu-dit «Parc Eoliens Landes de la Rebournière».

J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune prescription ne sera émise sur le projet désigné en objet et qui m'a été transmis en application de l'article R 523-9 du Code du patrimoine par courrier en date du 22 décembre 2016.

Néanmoins, il convient de rappeler au pétitionnaire que, concernant les découvertes fortuites, les articles L114-3 à L114-5 et L531-14 du Code du patrimoine restent applicables et donc lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des vestiges ou objets archéologiques sont mis au jour, l'inventeur et le propriétaire sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, lequel doit prévenir :

Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire Service régional de l'Archéologie 1, rue Stanislas Baudry – BP 63518 44035 NANTES – Cédex 01 – Tél. 02.40.14.23.30

Fait à Nantes, le 11 janvier 2017

Pour la directrice régionale de affaires culturelles
et par délégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur en Chef du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET